



Communiqué de presse

## Les premiers projets du Programme européen de coopération transfrontalière des 2 Mers approuvés

*Les premiers projets du nouveau Programme européen de coopération transfrontalière des 2 Mers, qui concerne le Nord - Pas de Calais, les côtes du sud de l'Angleterre et les côtes néerlandaises et flamandes, ont été approuvés le 12 novembre dernier. Onze projets de coopération transfrontalière ont reçu le feu vert du Comité de Pilotage du Programme et se verront attribuer un total de près de 19 millions d'euros par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).*

Le premier appel à projets du programme INTERREG IVA des 2 Mers qui a été clôturé le 25 juillet 2008 a vu le dépôt de 23 dossiers de candidature à un cofinancement européen de projets transfrontaliers développés par des partenaires situés dans la zone éligible du Programme. Le 12 novembre dernier, le Comité de Pilotage du Programme, présidé par Maire-Noëlle LIENEMANN, Vice présidente Europe du Conseil régional Nord-Pas de Calais, et Députée européenne, a statué sur les dossiers déposés et a décidé d'en approuver 11.

Les projets approuvés traitent de problématiques économiques, environnementales ou sociales d'une pertinence toute particulière pour la zone de coopération des 2 Mers. Leurs actions seront cofinancées jusqu'à 50% par l'Union européenne.

Le programme des 2 Mers est une nouvelle zone de coopération transfrontalière créée en 2008 située à la croisée de la Manche et de la Mer du Nord et impliquant les régions côtières de 4 Etats membres : la France, l'Angleterre, la Belgique (Flandre) et les Pays Bas. La Région Nord-Pas de Calais en est l'autorité de gestion et s'appuie sur un secrétariat technique pour l'animation et le suivi du programme.

Un nouvel appel à projets pour le Programme des 2 Mers est actuellement en cours et se clôturera le 10 décembre.

### **Plus d'informations**

Julie ARNAUD, chargée de communication du Programme,  
[j.arnaud@interreg4a-2mers.eu](mailto:j.arnaud@interreg4a-2mers.eu), Tel : +33 320 21 8485  
[www.interreg4a-2mers.eu](http://www.interreg4a-2mers.eu)



## **ANNEXES :**

### **Les 11 projets approuvés**

TIME: ou « Transferring Innovation for Maritime Economy », mené par l'ADITEC Pas de Calais. Ce projet concerne la France, la Belgique (Flandre) et le Royaume-Uni. Il vise à promouvoir les coopérations économiques et technologiques transfrontalières dans les activités maritimes dans le Pas de Calais, le Kent et la région d'Anvers. Trois centres d'Affaires et d'Innovation seront mis en contact pour travailler sur les techniques de gestion de l'innovation, identifier les besoins et les opportunités, aider les organisations clientes à conclure des accords et à mettre en œuvre avec succès des projets innovants.

TEN: ou « Transmanche Enterprise Network », mené par le Medway Council(UK). Ce projet concerne le Royaume-Uni, la France et la Belgique.

Il a pour but d'aider les petites entreprises du Medway, du Nord- Pas de Calais et de Flandre Occidentale à se développer grâce à leurs relations transfrontalières dans les 3 régions concernées.

ECO-MIND: ou « Développement du marché de l'environnement et de l'innovation ».Ce projet mené par Business Support Kent (UK) concerne le Royaume Uni, le Nord Pas de Calais et l'entièreté des zones éligible et adjacente aux Pays-Bas. Le projet a pour objectif de mieux comprendre et de mieux répondre aux besoins spécifiques des PME qui cherchent à développer des produits et des services innovants pour l'environnement et de les aider à tirer avantage du marché grandissant que représentent les produits environnementaux.

BPPE: ou « Developing Best Practice in Promoting Enterprise », mené par Business Support Kent (UK). Ce projet concerne le Medway et le Kent au Royaume-Uni et les régions de Gand et d'Eecloo en Belgique (Flandre). L'objectif principal du projet est de permettre le développement d'une culture d'entreprise et de promouvoir l'entrepreneuriat dans les zones défavorisées pour que leurs habitants puissent gagner leur vie, développer le respect de soi et promouvoir l'éthique du travail au sein de leurs communautés. Il vise à contribuer à mettre en place des conditions et des attitudes favorables à l'augmentation de la création d'entreprises.

C2C: , ou « Connect to Compete », mené par l'Agence de Développement de l'Angleterre du Sud Est (SEEDA). Ce projet concerne le Royaume-Uni, la France (Pas de Calais) et la Belgique (Ostende et Bruges). Il vise à améliorer la connectivité des ports transfrontaliers et de contribuer au développement de la multimodalité afin de rendre plus efficace et « durable » le transport de fret. Le projet entend également renforcer la compétitivité régionale en termes de commerce intra-européen, international et de chaînes de transport.



C-SCOPE: ou « Combining sea and coastal planning in Europe ». Ce projet mené par la Province de Flandre Occidentale concerne la Belgique et le Royaume-Uni. Il vise à mettre en œuvre une approche intégrée et homogène de la gestion et de la planification terrestres et maritimes et à mettre en place les bases d'une économie côtière forte, durable et en harmonie avec son environnement en Flandre Occidentale et dans le Dorset.

Urban Habitats: Ce projet mené par l'administration des eaux de Schieland et Krimpenerwaard (NL) concerne les Pays-Bas (Groot Rijnmond), le Royaume-Uni (Essex, Southend on Sea, Thurrock) et la Belgique (Ostende et Gand). Le projet vise à améliorer la disponibilité et la qualité des espaces naturels urbains et à développer la conscience et l'engagement des communautés locales en faveur des espaces naturels urbains.

SISCO: ou « Solutions for Implementing Sustainable Construction: the Sustainable Purchasing and Planning Centre », mené par the Environment Centre au Royaume Uni. Ce projet concerne le Royaume-Uni (Brighton and Hove, West Sussex, Portsmouth, Hampshire, Isle of Wight, Southampton), Turnhout (Flandre) et le West Noord-Brabant et le Groot Rijnmond aux Pays-Bas. Il vise à renverser les obstacles aux politiques de développement durable en intégrant le développement durable (social, économique et environnemental) dans les processus de planification des autorités locales. Il concerne principalement le secteur du bâtiment et l'utilisation des énergies et des technologies renouvelables.

ACCESS: ou « Engager des ambassadeurs dans les communautés et promouvoir le capital social dans les communautés défavorisées », mené par le Medway Council (UK). Ce projet concerne le Royaume-Uni et la France. Son but est d'entreprendre un programme d'actions transfrontalières visant à améliorer la qualité de vie et l'employabilité des jeunes des quartiers défavorisés de Medway et de l'agglomération dunkerquoise.

CBOOPSD: ou « Observatoire transfrontalier pour l'optimisation des prestations de services publics ». Ce projet concerne le Royaume-Uni et la France. Mené par le Kent County Council (UK), il a pour but de comprendre les besoins des usagers de manière plus détaillée dans le Pas de Calais et dans le Kent pour faire en sorte d'adapter les services publics aux besoins et attentes des divers groupes d'usagers.

TSE: ou « Tackling Social Exclusion – by examining, testing, and improving service quality ». Ce projet mené par le Southampton City Council (UK) concerne le Royaume-Uni, la Belgique (Flandre) et les Pays-Bas. Il rassemble les zones urbaines de Southampton, Gand et Rotterdam et examine, teste et améliore les méthodes qui facilitent l'inclusion sociale.



## Les éléments –clé du Programme INTERREG IVA des 2 Mers

Depuis 1990 la coopération territoriale européenne permet la mise en place de projets concrets entre des régions de différents pays de l'Union européenne pour réduire les écarts et faire en sorte que les frontières ne soient plus un obstacle au développement économique et social durable de l'ensemble des régions de l'UE

Le programme des 2 Mers est une nouvelle zone de coopération transfrontalière créée en 2008 située à la croisée de la Manche et de la Mer du Nord et impliquant les régions côtières de 4 Etats membres : la France (Nord-Pas de Calais – Autorité de Gestion), l'Angleterre, la Belgique (Flandre) et les Pays Bas.

Le programme bénéficie d'un cofinancement communautaire (FEDER) de 167 millions sur 2007-2013.

L'objectif du programme est de développer la compétitivité et le potentiel de croissance durable des atouts maritimes et non maritimes du territoire sur lequel porte le programme, en établissant et développant des partenariats de coopération transfrontalière. Afin d'atteindre cet objectif, le programme s'articule autour de quatre priorités :

- Création d'une zone accessible, attractive et compétitive au niveau économique ;
- Promotion et développement d'un environnement sain et sûr ;
- Amélioration de la qualité de vie.
- Un axe commun avec le programme France (Manche)-Angleterre constitue la 4<sup>e</sup> priorité du programme. Il s'agit avant tout d'un axe de capitalisation de bonnes pratiques.

La plus-value apportée par la coopération transfrontalière au développement des territoires concernés, la qualité de l'approche, des objectifs poursuivis et des résultats attendus, la pertinence du partenariat, le bon rapport « qualité-prix » sont autant de critères déterminants dans l'approbation des projets.

Les partenaires des projets peuvent être des autorités publiques, des organismes publics équivalents, des organisations à but non lucratif ou des acteurs du secteur privé. Chaque partenariat doit comprendre au moins un membre britannique.